

5e Conférence internationale de recherche sur l'habitat
Montréal 7-10 juillet 1992

Atelier 1: Logement et sociétés en transformation

MENAGES ET LOGEMENTS A DAKAR

Ph. ANTOINE
Directeur de recherche à l'ORSTOM
Chercheur invité au département de démographie
de l'Université de Montréal

Joel TOKINDANG
Programme Population et Développement au Sahel
Université de Montréal

Montréal, février 1992

Fonds Documentaire IRD



010025289

Fonds Documentaire IRD

Cote: B*25289 Ex: *uniqua*

Contrairement aux prévisions des années 60, au Sénégal (comme dans la plupart des pays africains) l'urbanisation n'est pas allée de pair avec le modèle de la famille restreinte, bien au contraire, plusieurs formes complexes de composition familiale coexistent. La taille des ménages varie fortement d'un type à l'autre et conditionne en conséquence le mode d'occupation des logements. Différents modes d'habitat sont rencontrés, allant de la villa, aux immeubles de la fin de l'époque coloniale, en passant par les opérations immobilières à vocation plus ou moins sociale, les habitats évolutifs, plus traditionnels, dans les concessions, et les baraques. Dakar, vieille capitale africaine, sur un continent où l'urbanisation est récente, constitue un champ d'observation particulièrement intéressant dans ce domaine. Les données recueillies au cours de l'enquête sur l'insertion urbaine à Dakar menée par l'IFAN et l'ORSTOM [1], permettent en partie d'appréhender les dynamiques en cours dans les ménages, et en partie les réactions des familles à la crise.

A partir de quelques résultats issus de cette enquête, et de comparaison avec la situation restituée par le recensement de 1955, nous essayons de voir comment ont évolué les modes d'occupation des logements, et les conséquences de l'augmentation de la taille des ménages sur les stratégies résidentielles.

Entre ces deux dates, 1955 et 1989, la situation tant politique, économique que sociale, a particulièrement évolué. Le pays a acquis l'indépendance en 1960, Dakar a cessé d'être la capitale de l'Afrique de l'Ouest, pour devenir la capitale du Sénégal. L'agglomération dakaroise (Dakar et Pikine) a vu sa taille multipliée par plus de 6, passant de 238000 habitants au recensement de 1955 à 1309000 au recensement de 1988. L'agglomération accueillait 11 % de la population du pays en 1955 et près de 20% aujourd'hui. Cette croissance de la population a entraîné une extension de la superficie habitée, et l'émergence à la périphérie de nouveaux quartiers (autour de Dagoudane Pikine) à partir de 1955. Cette banlieue peuplée de 7600 personnes en 1955, atteint 622000 habitants en 1988, et comme son taux de croissance annuelle (6,2 %) est plus élevé que celui du centre ville (2,3 %). En 1991, Pikine devrait constituer, devant Dakar-ville, l'ensemble urbain le plus peuplé du Sénégal. Depuis 1970, le pays connaît un ralentissement de son activité économique, et la crise s'est accentuée au cours de la décennie 80.

L'EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES ENTRE 1955 et 1989.

La comparaison de la taille des ménages dans le temps est un exercice périlleux, car les définitions changent d'une étude à l'autre. Les définitions retenues en 1955 (Ministère du Plan, 1962, p.73) sont les suivantes «On considère comme constituant un "foyer" toute personne ou tout groupe de personnes habitant normalement le même logement ou la même unité d'habitation», «Un même "foyer" peut englober un ou plusieurs "ménages". «Il y a "ménages" lorsque au moins deux personnes vivent ensemble unies soit par le mariage, soit dans le cas de l'absence d'un des époux par un lien d'ascendance ou de descendance».

En 1989, les définitions de l'Enquête IFAN-ORSTOM (1991, p.19) sont différentes: «Le ménage est constitué par l'ensemble des personnes vivant dans la même unité d'habitation (logement) et qui se reconnaissent sous l'autorité d'un même chef de ménage». Un ménage est composé de un ou plusieurs noyaux familiaux. «Le noyau familial comprend les époux (ou l'un d'eux) et leurs enfants non mariés, ainsi que les parents consanguins ou par alliance à condition que ceux-ci soient à la charge du chef du noyau familial» [2].

Nous avons donc assimilé le foyer de 1955 au ménage de 1989, c'est-à-dire, toutes les personnes qui résident dans la même unité d'habitation constitue un ménage; et le ménage de 1955 au noyau défini en 1989. On peut penser à priori que le concept de ménage de 1955 est plus restrictif que celui du noyau en 1989; cependant en moyenne on trouve que les ménages ont, en 1955,

TABLEAU I.
RÉPARTITION DE 1000 MÉNAGES
SUIVANT LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE DU CHEF DE MÉNAGE
(TAILLE MOYENNE EN 1989 ENTRE PARENTHÈSE)

Âge	Type de ménage	HOMME		FEMME	
		1955	1989	1955	1989
Moins 30 ans	Ménage non familiaux (3,5)	90	45 (3,3)	20	9 (4,4)
	Ménage mononucléaire (4,2)	80	18 (4,4)	10	8 (3,9)
	Ménage polynucléaire (11,6)	-	5 (11,6)	-	-
30 à 49 ans	Ménage non familiaux (4,6)	90	91 (3,8)	20	41 (6,2)
	Ménage mononucléaire (6,5)	360	281 (6,6)	40	35 (5,6)
	Ménage Polynucléaire (13)	30	93 (13)	-	-
50 ans et +	Ménage non familiaux (7,4)	20	25 (5,3)	20	40 (8,6)
	Ménage mononucléaire (8,3)	120	150 (8,7)	50	19 (5,1)
	Ménage polynucléaire (15,2)	30	140 (15,2)	10	-
TOTAL		820	848	180	152

1,14 noyau et, en 1989, 1,62 noyau. Dans la suite du texte les termes de ménage et noyau renvoient au concept retenu en 1989, et ce quelque soit la période d'observation.

Ces réserves faites, on constate tout de même une très nette évolution; la taille moyenne de l'ensemble des ménages [3] passe de 4,2 personnes en 1955 à 8,3 personnes en 1989; la taille moyenne des ménages a donc doublé en l'espace de 34 ans, c'est-à-dire en un peu plus d'une génération.

La composition a également profondément changé. Si l'on considère trois grands types de ménages:

- les ménages non familiaux composés d'individus (non apparentés directement) vivant seul ou en groupe, (groupe de jeunes bonnes par exemple, ou de jeunes gens partageant une même chambre).

- Les ménages mononucléaires, composés d'un seul noyau familial; (le père, la mère, les enfants par exemple, mais aussi les noyaux de polygames c'est-à-dire le père, les épouses et les enfants; à cette composante peut s'adjoindre des parents isolés)

- les ménages polynucléaires qui comprennent plusieurs noyaux (comme par exemple le noyau conjugal d'un homme, le noyau de son frère dépendant et de son épouse,....).

Plusieurs constats peuvent être faits à partir de l'évolution de la situation entre 1955 et 1989 (Tableau I). Le premier constat concerne la diminution du nombre de chef de ménage féminin, (15% des chefs de ménage en 1989, 18% en 1955), alors que la tendance est inverse dans d'autres capitales africaines comme Abidjan par exemple.

La proportion de ménages non familiaux entre 1955 et 1989, baisse aux jeunes âges, tant chez les hommes que chez les femmes. Les deux évolutions les plus marquantes concernent le vieillissement des chefs de ménage masculin et la polynucléarisation du ménage. En 1955, 21% des chefs de ménage masculin ont plus de 49 ans, et en 1989 cette proportion atteint 37,2%. D'autre part la proportion de ménage polynucléaire s'accroît passant de 7% à 23,8% de l'ensemble des ménages.

Si l'on analyse pour ces deux dates la répartition des ménages selon le groupe d'âge du chef de ménage et la taille du ménage, on constate que la proportion de ménages de plus de 7 personnes augmente largement à tous les groupes d'âges et ce pour chacun des deux sexes (Tableau II). Le "vieillissement" des chefs de ménage n'explique pas tout. A âge égal, la composition des ménages a évolué. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer ce phénomène, comme le déclin de la mortalité infanto-juvénile; l'augmentation du nombre de familles de souche dakaroise; la plus grande propension à des migrations familiales, et peut-être un départ plus tardif des jeunes du logement familial.

L'évolution de la structure de la population, autrefois marquée par la prééminence d'individus d'âges actifs, et aujourd'hui, comprenant une forte proportion de jeunes, se traduit au niveau des ménages par une variation de la charge par actif. En 1955 on relève 2,3 personnes à charge par actif et, en 1989 2,7 personnes. Il faut cependant relativiser ces écarts, qui ne mesurent que les rapports apparents au sein du ménage, c'est-à-dire de l'ensemble des personnes résidant dans le même logement. Il est fort possible que le chef de ménage de 1955 soit d'une part plus jeune, que d'autre part il prenne en charge une part importante de sa famille ailleurs qu'à Dakar. Il n'en demeure pas moins pas moins que l'ampleur de la différence de taille est telle que l'on doit analyser plus en détail la composition des ménages, et l'évolution des modes d'occupation des logements.

TABLEAU II

RÉPARTITION DE 1000 MÉNAGES DONT LES CHEFS ONT LE MÊME GROUPE D'ÂGE
SUIVANT LA TAILLE DU MÉNAGE

SEXE FÉMININ

Groupe d'âges	Année observation	1 Pers.	2-3 Pers.	4 à 6 Pers.	7 à 10 Pers.	11 et + Pers.	total
- 30 ans	1955	437	406	157	-	-	1000
	1989	139	306	333	194	28	1000
30-39 ans	1955	386	381	186	47	-	1000
	1989	171	237	276	237	79	1000
40-49 ans	1955	251	421	245	83	-	1000
	1989	60	119	333	321	167	1000
50-59 ans	1955	313	358	238	76	15	1000
	1989	-	125	306	361	208	1000
60 ans et +	1955	335	342	197	92	34	1000
	1989	93	167	259	278	204	1000
TOTAL	1955	352	389	198	53	13	1000
	1989	87	177	301	289	146	1000

SEXE MASCULIN

Groupe d'âges	Année observation	1 Pers.	2-3 Pers.	4 à 6 Pers.	7 à 10 Pers.	11 et + Pers.	total
- 30 ans	1955	375	444	167	11	3	1000
	1989	278	333	194	104	91	1000
30-39 ans	1955	174	411	313	81	21	1000
	1989	91	239	298	243	130	1000
40-49 ans	1955	116	321	352	138	73	1000
	1989	39	96	254	319	291	1000
50-59 ans	1955	109	297	317	144	133	1000
	1989	39	44	199	287	431	1000
60 ans et +	1955	111	261	261	188	179	1000
	1989	26	66	161	237	509	1000
TOTAL	1955	187	370	290	97	56	1000
	1989	71	142	235	259	293	1000

LA COMPOSITION DES MENAGES EN 1989

On peut avoir un aperçu de la composition des ménages à travers la taille moyenne de chacune de ses composantes familiales. Nous avons exclu de l'analyse les ménages composés de personne isolée ou les individus non apparentés vivant en groupe (Tableau III).

Chez les hommes, quelque soit le groupe d'âges, le noyau conjugal (père-mère-enfant) est majoritaire. Mais les autres composantes du ménage ne sont jamais négligeables: une faible proportion de jeunes enfants sont accueillis, et un peu plus de deux personnes extérieures au noyau conjugal complètent le ménage. La présentation selon les types du ménage permet de mieux affiner l'analyse.

La famille conjugale classique, à savoir le père, la mère et les enfants ne concerne que 21 % des ménages et 15 % de la population dakaroise. Si le ménage polynucléaire monogamique ne représente que 17 % des ménages, par contre 25 % de la population vit dans un ménage de ce genre. Les ménages polygamiques sont peu nombreux (12,6 % des ménages), mais accueillent 25,4 % de la population. C'est dans les ménages de ce type que la taille moyenne est la plus élevée: 13,1 personnes lorsque le ménage est mononucléaire, et près de 20 personnes lorsqu'il est polynucléaire.

Les individus vivant seul, sont en général des hommes, et constituent une minorité, moins de 1 % de la population totale. Par ailleurs, 15% des ménages ont à leur tête une femme. La moitié de ces ménages est constituée par le groupement de plusieurs individus non directement apparentés, comme on l'a déjà noté, et 6 % sont des ménages monoparentaux de fait (une mère et ses enfants), mais dans certains cas il s'agit d'une co-épouse qui réside de façon indépendante de son mari.

A Dakar, la plupart des individus résident dans une famille élargie; le noyau familial conjugal demeure souvent dans le même logement, à l'exception des générations les plus jeunes où l'épouse et les enfants logent ailleurs, et en général dans la famille du mari. Dans l'ensemble ces résultats confirment l'hypothèse émise plus haut d'un regroupement de l'unité conjugale au sein d'un même ménage et non d'une pluri-résidence des membres de la même unité conjugale.

Cependant la taille du ménage dépend de divers facteurs économiques ou sociaux. L'analyse de la variance nous permet de mieux apprécier les variables qui influent sur la taille des ménages et de voir au niveau de chaque facteur l'existence ou non d'une différence entre les catégories (modalités). Associée à l'Analyse de Classification Multiple, elle permet aussi d'estimer l'influence de chaque modalité, prise isolément (ETA, effet propre) ou en combinaison avec d'autres facteurs (BETA, effet ajusté).

Le choix des variables retenues dans le modèle présenté est motivé par leur effet propre sur la variable dépendante. Ainsi, nous avons constaté que des variables comme le quartier de résidence, le lieu de naissance et le sexe du chef de ménage n'ont que des effets différentiels négligeables sur la taille du ménage, bien qu'à priori nous serons tentés de croire qu'elles sont déterminantes. L'effet propre de chaque variable est calculé en supposant que les autres variables sont constantes, donc sans effet. Dans la réalité, il est difficile d'isoler les effets puisqu'en fait il existe une interaction entre les différentes variables et certaines sont prépondérantes. Nous essayerons alors de mettre en évidence, grossièrement au moins, ces interactions.

TABLEAU III

COMPOSITION DES MÉNAGES EN 1989
(Ménages non familiaux exclus)

	Chef ménage	Conjoint	Enfant du couple	Autre enfant	Autre parents	Taille noyau 1	Autre noyau	Taille moyenne
SEXE MASCULIN	1	1,2	4,5	0,3	0,94	7,94	1,69	9,63
- 30 ans	1	0,95	1,5	0,5	1,33	5,28	0,60	5,88
30-39 ans	1	1,05	2,6	0,3	1,02	5,97	1,05	7,02
40-49 ans	1	1,16	4,8	0,2	0,98	8,14	1,11	9,25
50-59 ans	1	1,30	6,3	0,3	0,80	9,7	1,84	11,54
60 ans et +	1	1,38	4,8	0,5	0,85	8,53	3,66	12,19
SEXE FEMININ	1	-	3,1	0,36	0,99	5,45	0,03	5,48
- 30 ans	1	-	1,8	0,50	1,12	4,42	-	4,42
30-39 ans	1	-	2,9	0,25	1,06	5,22	-	5,22
40-49 ans	1	-	4,3	0,24	0,60	6,14	-	6,14
50-59 ans	1	-	2,9	0,53	1,14	5,57	-	5,57
60 ans et +	1	-	2,5	0,54	1,53	5,57	0,30	5,87

Tableau IV:

Analyse de la variance de la taille du ménage et Effet propre et effet ajusté des facteurs

Facteurs	Degré de Liberté	F	Seuil de signification de F	Effet propre ETA	Effet ajusté BETA	BETA ² *
Situa. matrimoniale	4	51.649	0.000	0.44	0.28	0.08
Age actuel	4	4.473	0.000	0.36	0.09	0.01
Statut dans le logement	2	144.092	0.001	0.50	0.35	0.12
Niveau d'équipement	5	17.751	0.000	0.30	0.18	0.03
Statut activité éco.	8	3.320	0.001	0.24	0.10	0.01
Expliqué	23	55.656	0.000			

* Contribution du facteur ajusté à la variance totale de la variable expliquée (taille du ménage).

Pour chaque facteur, écart entre la taille du ménage dans la catégorie et la moyenne.

Variables	Effectif	Ecart par rapport à M	
		Avant ajustement	Après ajustement
Situation matrimoniale			
Célibataire	184	-4.71	-2.10
Monogame	56	-0.92	-0.59
Polygame	575	3.92	2.56
Divorcé	102	-3.33	-2.26
Veuf	129	-0.63	-1.90
Age actuel			
15-24 ans	40	-4.56	-1.40
25-34 ans	379	-3.45	-0.98
35-44 ans	597	-0.75	-0.09
45-59 ans	671	1.36	0.42
60-98 ans	349	2.94	0.59
Statut occup. logement			
Hébergé	119	-0.93	-0.55
Locataire	927	-3.24	-2.24
Propriétaire	990	3.15	2.16
Niveau d'équipement			
Aucun	1060	-1.74	-0.99
Très Faible	163	0.66	0.40
Faible Equipement	303	2.01	0.81
Equipement Moyen	326	2.36	1.62
Assez Bon Equip.	102	2.92	2.09
Bon Equipement	82	0.71	0.02
Statut activité écono.			
Cadre et associé	122	-0.97	-1.86
Salarié tertiaire	613	-0.65	-0.02
Ouvrier	77	2.04	1.52
Manoeuvre	57	-1.26	0.02
Commerçant indép.	291	-1.30	-0.46
Artisan indép.	390	-0.06	0.37
Chômeur ayant trav	85	-0.59	0.10
Retraité salariat	237	3.59	0.27
Sans profession	164	0.19	0.23
Taille moyenne M= 8.28			
Coefficient de corrélation R= 0.624			
R ² = 0.389			

(1) Cette variable classe les Chefs de Ménage selon les deux modalités suivantes: natif de Dakar et Migrant. En tenant compte de l'année d'installation des migrants, nous nous sommes aperçus que cette nouvelle variable a pratiquement les mêmes effets (ETA=35 et BETA=10) que l'âge actuel des Chefs de ménage dans le modèle que nous proposons ci-dessous.

(2) ANOVA du logiciel SPSS/PC+ n'accepte au plus que 5 variables indépendantes.

(3) Toutes les variables indépendantes sont rattachées au Chef de ménage.

Notons que pour des contraintes techniques, nous n'avons retenu que des variables dont les effets propres ne sont pas négligeables et qui améliorent notre modèle en augmentant R². Il s'agit de la situation d'occupation dans le logement, la situation matrimoniale, l'âge actuel, le niveau d'équipement du ménage [4] et le statut dans l'activité économique. Elles expliquent environ 40% de la variance totale (R²).

Les données de l'analyse de la variance sur la taille du ménage présentées dans le tableau n°IV pour les différents facteurs, montrent qu'il existe une différence significative entre les différentes catégories de ces facteurs. Dans notre modèle [5] les variables comme le statut d'occupation dans le logement et le statut matrimonial sont des variables nettement discriminantes. Les deux variables ont des contributions respectives de 12 % et 8 % à la variance totale de la variable expliquée. Si la taille du ménage varie de façon significative selon l'âge du chef du ménage, il n'en demeure pas moins que ce dernier n'est pas le facteur le plus déterminant de la taille du ménage. Il se trouve être même moins discriminant que le niveau d'équipement du ménage, variable pour laquelle on peut constater que les plus démunis connaissent en général une taille de ménage nettement inférieure à la moyenne. Cependant un certain nombre de modalités qui influent sur une taille élevée sont liés à un âge élevé: le statut de polygame, de propriétaire, de retraité.

L'OCCUPATION DES LOGEMENTS

On peut s'interroger sur les conséquences de cette augmentation de la taille des ménages sur l'habitat, et sur ses effets concernant l'occupation de l'espace résidentiel. Deux niveaux peuvent être pris en considération, d'une part celui de la concession ou carré, et d'autre part celui du logement. Les données du recensement de 1955 nous fournissent quelques renseignements sur la densité d'occupation des concessions et des logements, et nous nous sommes calés sur certains tableaux de cette étude, pour essayer de mettre en évidence l'évolution de l'occupation de l'espace bâti entre 1955 et 1989.

Au niveau des concessions, ou parcelles (en général de 200 à 400 m²) un ou plusieurs ménages peuvent cohabiter (1,5 ménages en moyenne en 1989). On constate une densification des concessions, qui touche surtout les quartiers centraux de Dakar ; mais cette densification touche particulièrement le groupe médian (10-19 personnes par concession), le nombre de concessions surpeuplées n'augmente pas, 5% des concessions ont plus de 30 habitants en 1955 et 4,9 % en 1989, et ces dernières accueillent moins de monde qu'en 1955 (Tableau V). Nous sommes loin de la situation des cours à Abidjan, où par exemple à Treichville on dénombrait en moyenne 42 personnes par cour (ANTOINE, HERRY, 1982) contre 13,5 pour l'agglomération dakaroise. L'augmentation de la taille des ménages a entraîné une densification très relative des concessions, et chacune d'elle n'accueille qu'un faible nombre de ménages.

La densité par pièces a-t-elle suivi le changement de taille du ménage? Alors qu'en 1955 29 % des ménages et 45 % de la population vivait à plus de 3 personnes par pièce, la situation s'est aggravée en 1989 où l'on note respectivement 44 % des ménages et 54 % de la population vivant à plus de 3 personnes par pièce. La densité passe de 2,1 à 2,9 personnes par pièce. L'augmentation de la taille des ménages s'est répercuté sur l'occupation de l'espace domestique du ménage.

La qualité des logements s'est particulièrement modifiée. Le recensement de 1955 nous donne de rares renseignements, mais ils sont éloquentes. Pour l'ensemble des constructions traditionnelles seules 13 % sont en dur; 54 % en bois, et 33 % sont en paille. Si l'on tient compte de l'ensemble des constructions en 1955 on peut établir la comparaison suivante avec les données de 1989: les constructions en matériaux traditionnels (paille) ou de récupération (planche), laissent place à des constructions en dur [6].

TABLEAU V
OCCUPATION DES CONCESSIONS - RÉPARTITION DES CONCESSIONS SELON LE NOMBRE DE PERSONNES

Nombre de personnes dans la concession	Année 1955					Année 1989				
	1 à 9	10 à 19	20 à 29	+ 30	Total	1 à 9	10 à 19	20 à 29	+ 30	Total
Dakar	52	33	10	5	100	35,5	42,3	13,6	8,6	100
Patte d'oie Camberene	62	24	7	7	100	38,8	44,8	11,3	5,1	100
Pikine	95	5	-	-	100	38,0	46,2	12,5	3,3	100
Ensemble agglomération	61	27	7	5	100	37,7	45,0	12,4	4,9	100

RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT LA TAILLE DES CONCESSIONS

Nombre de personnes dans la concession	Année 1955						Année 1989					
	1 à 9	10 à 19	20 à 29	+ 30	Total	Moyenne	1 à 9	10 à 19	20 à 29	+ 30	Total	Moyenne
Dakar	22	37	21	20	100	11,7	15,3	38,2	21,5	25,0	100	15,2
Patte d'oie Camberene	27	28	15	30	100	11,3	18,9	47,0	19,7	14,4	100	13,1
Pikine	88	12	-	-	100	4,4	19,0	49,2	22,8	9,0	100	13,1
Ensemble agglomération	26	35	19	20	100	9,86	18,1	46,0	21,6	14,3	100	13,5

Sources: Recensement de 1955; enquête IFAN-ORSTOM de 1989

ENSEMBLE DE LA POPULATION

RÉPARTITION DE 100 LOGEMENTS SELON LE NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE

Nombre de personnes par pièce	Année 1955					Année 1989				
	- 1	1 à 2,9	3 à 4,9	5 +	Total	- 1	1 à 2,9	3 à 4,9	5 +	Total
Centre										
Patte d'oie	7	64	22	7	100	4	54,3	26,8	14,8	100
Pikine	5	53	32	10	100	2,5	52,2	32,9	12,3	100
Agglomération						1,9	53,1	33,2	11,9	100
						2,8	53,3	30,9	13,0	100

RÉPARTITION DE 100 PERSONNES SELON L'OCCUPATION DES PIÈCES

Nombre de personnes par pièce	Année 1955						Année 1989						
	- 1	1 à 2,9	3 à 4,9	+ 5	Total	Moyenne	- 1	1 à 2,9	3 à 4,9	+ 5	Total	Moyenne	
Centre													
Patte d'oie	3	52	32	13	100	2,1	1,8	44,0	33,9	20,3	100	2,91	
Pikine							1,1	42,2	41,7	15,0	100	2,87	
Agglomération	2	36	44	18	100	3,0	0,7	47,9	41,0	10,4	100	2,21	
							2,1	1,2	45,1	39,0	14,7	100	2,20

Sources: Recensement de 1955; enquête IFAN-ORSTOM 1989

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES LOGEMENTS SUIVANT LE TYPE DE CONSTRUCTION

Type habitat	1955	1989
Haut et moyen standing	21	14
En dur bonne qualité	10	24,5
En dur qualité moindre		53,5
En bois	43	8
En paille	26	-

Cette amélioration de l'état de l'habitat résulte surtout de l'application de contraintes juridiques, et de l'évolution de la politique urbaine de ces trente dernières années. Avant l'indépendance, la construction en matériaux précaires est autorisée dans les "quartiers africains", mais «les occupants n'obtiennent de titre définitif de propriété que s'ils construisent en matériaux durables» (SINOUE, 1990). Assez rapidement, dans les années cinquante, les autorités sont débordés par l'arrivée de nouveaux migrants, et de nombreux bidonvilles s'immiscent dans les franges urbaines non loties. C'est à cette période que débute la politique de déguerpissement massif des "illégaux" vers la périphérie. Cette politique va s'intensifier après l'indépendance. Même si le plan d'urbanisme de 1967, n'a pas eu les moyens nécessaires à son application, il marque un tournant: l'urbanisation spontanée n'est plus considérée comme «une perversion urbanistique qu'il convient de supprimer» (SINOUE, 1990). Les normes de l'habitat s'abaissent, afin de permettre au plus grand nombre de trouver un habitat minimal, et d'éviter aussi la constitution de bidonvilles. Sur ce plan, le programme a abouti, car il n'existe pas à proprement parler de bidonvilles, rares sont les quartiers constitués uniquement de baraques, ces dernières sont plutôt disséminées dans divers quartiers, cachées souvent derrière les murs de la concession.

Une analyse rapide des biographies selon trois générations d'individus permet de bien mettre en évidence ce double phénomène d'une accession à un logement en dur, et d'un mouvement centrifuge vers la banlieue, Pikine en particulier. Les migrants arrivés après l'âge de 18 ans et appartenant à la génération 1930-1944 se sont installés lors de leur arrivée dans une proportion de 46 % dans une baraque, et l'on note un passage important au cours de leur séjour, des baraques vers l'habitat en dur. Pour les générations suivantes (nés en 1945-54 et 1955-64) la proportion arrivant dans l'habitat sommaire est plus faible (du simple fait de la disparition progressive de ce type d'habitat), et les deux mouvements principaux relevés concernent toujours la transition de l'habitat de baraques vers l'habitat en dur, et pour la génération la plus jeune un passage du moyen standing ou HLM, vers les habitats en dur. Ce changement de type d'habitat va de pair avec un changement de quartier. Alors que les principaux quartiers d'accueil, quelque soit la génération, se trouvent dans Dakar-ville, (plus de 50% des migrants arrivent dans les quartiers centraux), 64 % des migrants, de la génération 1930-1944, arrivés au centre, sont passés à la périphérie, la proportion décline pour les générations plus jeunes, dont un grand nombre de personnes sont encore hébergées.

Qu'en est-il du statut d'occupation du logement? La proportion de propriétaire est relativement importante à Dakar, où 48 % des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement. La proportion de propriétaire augmentant du centre vers la périphérie, et elle passe de 38 % pour les quartiers centraux, où les locataires dominent, à 49 % pour les quartiers de la proche banlieue (Yoff, Patte d'oie, Camberène, Parcelles) et à 58 % pour la banlieue de Pikine. Ce sont les propriétaires qui accueillent les ménages de taille élevée, comme nous l'avons vu dans l'analyse de variance. Si l'on prend en compte l'ensemble de la population et non plus seulement les chefs de ménage, dans ce cas c'est 67 % de la population qui vit dans un ménage dont le responsable est propriétaire, 28 % chez un locataire et 5 % chez un hébergé.

Statut occupation selon les grands groupes de quartier

	Effectif			Lig Total	
	Lig Pct	Centre	Camberene Pikine		
	Col Pct				
Hébergé		40	34	46	120
		33.3	28.3	38.3	5.9
		5.8	5.7	6.1	
Locataire		388	272	271	931
		41.7	29.2	29.0	45.5
		55.9	45.3	36.0	
Propriétaire		266	295	434	995
		26.7	29.6	43.6	48.6
		38.3	49.1	57.8	
Col		694	601	751	2046
Total		33.9	29.4	36.7	100.0

On peut rendre compte de ce phénomène, en essayant de voir le nombre de personnes n'appartenant pas au noyau conjugal qui vivent respectivement chez un propriétaire ou un locataire. On peut rapporter à chaque individu le statut d'occupation du chef de ménage où il vit, et tenir compte également de sa relation de parenté avec ce chef de ménage. Nous considérons arbitrairement que la (ou les) femme (s) et les enfants non mariés, comme ayant le même statut que le chef de ménage, et les autres personnes comme des hébergés. Les graphiques présentés par la suite (Figures I et II) ne sont donc le reflet que d'une situation du moment (celle de l'enquête en 1989), mais ils permettent de mettre en évidence certaines tendances fortes du cycle de vie (LE BRAS, 1988).

Le phénomène de location existe peu chez les natifs de Dakar; ou bien on appartient à la famille (au sens restreint) du propriétaire, ou bien on est hébergé par un propriétaire (c'est le cas en particulier de 40 % des hommes de 30-39 ans, qui sont accueillis chez un parent, voire leurs propres parents lorsqu'ils vivent avec leur épouse chez eux). La diversité des statuts est plus grande chez les immigrants. Pour les hommes, aux jeunes âges, les divers statuts de locataire, d'hébergé par un propriétaire, de propriétaire ou d'hébergé chez un locataire sont rencontrés. A 30-49 ans le statut de locataire domine, et par la suite celui de propriétaire. Les femmes migrantes ou non, ont plus souvent le statut de propriétaire ou d'hébergé par le propriétaire (surtout après 50 ans où du fait du veuvage, elles sont certainement accueillis, par un frère ou un fils). Cette proportion plus élevée de femmes bénéficiant du statut de propriétaire suggère que les hommes locataires, et en particulier les migrants soit se marient plus tard, soit ne font pas venir leur épouse en ville. Nous considérons dans ce schéma, l'ensemble des femmes, les femmes chef de ménage sont respectivement à 47 % locataire et 45 % propriétaire, donc une répartition peu différente de celle des chefs de ménage masculin.

Dans l'ensemble une part importante de la population est hébergée, puisque au total c'est 37 % des individus qui sont hébergés. Si l'on considère le groupe d'âge des 20-49 ans, la proportion d'hébergés est plus grande que celle de locataires. Ainsi pour les hommes migrants 51 % sont hébergés, 17 % propriétaires et 32 % locataires; chez les originaires de Dakar, ce sont respectivement 40 % d'hébergés, 49 % de propriétaires et 11 % de locataires. La proportion d'hébergé serait plus élevée si nous avions d'autres critères et considéré qu'un enfant majeur est hébergé s'il reste chez ses parents.

L'ACCES AU PREMIER LOGEMENT

On l'a dit les figures précédentes donnent une illusion de cycle de vie, puisque nous ne prenons en considération que des données du moment. Toutefois, l'enquête biographique réalisée à Dakar permet de reconstituer le cycle de vie de l'individu. Nous pouvons donc analyser le passage du statut d'hébergé à celui d'occupant en titre du logement (en tant que locataire ou propriétaire), c'est-à-dire l'accès au premier logement. Nous avons pris en considération trois générations: les personnes âgées de 25-34 ans en 1989, celles de 35-44 ans et de 45-59 ans, et nous avons calculé pour chacune la probabilité de survie à l'état d'hébergé. L'avantage de ce calcul, c'est qu'il permet de prendre en considération l'ensemble des individus, durant toute la période où ils sont soumis au risque de connaître l'événement, c'est-à-dire, dans notre cas, accéder en propre à un logement. On peut émettre l'hypothèse d'un accès plus tardif des jeunes générations au premier logement. En fait, la situation diffère selon que l'individu est né à Dakar, ou est un migrant.

Pour les originaires de la ville (figure III.1) l'accès au premier logement est plus tardif, puisqu'à 30 ans pour la génération la plus jeune, la probabilité d'être toujours hébergé est de 770 pour mille, alors que pour les 45-59 ans cette probabilité était de 540 pour mille.

Pour les migrants la situation est différente (figure III.2). Au même âge les probabilités sont respectivement de 427 pour mille pour les 25-34 ans; 417 pour mille pour les 35-44 ans et 488 pour mille pour les 45-59 ans. Dans l'ensemble les trois courbes sont relativement proches les unes des autres. Si les jeunes dakarois accèdent plus tard au logement que leurs aînés, les migrants semblent y accéder au même âge quelque soit la génération, voire plus tôt pour la génération actuelle.

Mais on peut aborder autrement cette question en ne tenant plus compte de l'âge d'accès au logement, mais du temps écoulé depuis la première arrivée à Dakar (Figure III.3). Dans ce cas, les jeunes générations (25-34 ans) mettent plus de temps à obtenir leur propre logement, en particulier, la probabilité d'accéder dès l'arrivée à Dakar à un logement était forte pour les générations précédentes, ce qui n'est plus le cas pour les générations actuelles. Le rapprochement des deux analyses suggèrent que les immigrants arrivent plus jeunes à Dakar, mais attendent plus longtemps pour accéder à un premier logement.

L'ACCES A LA PROPRIETE

Une grande proportion des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement. Cette propriété est parfois aléatoire car certains "titres de propriété" ne sont que des permis d'occuper ou des actes de cession par les propriétaires coutumiers Lébou.

Si nous étudions de la même façon que précédemment l'âge d'accès à la propriété, un double constat peut être dressé (Figure IV). Pour une même génération les natifs de Dakar, accède un peu plus tôt à la propriété que les migrants. Mais les principales différences sont entre générations. En effet pour la génération la plus jeune, la proportion de ceux devenus propriétaires à 35 ans est nettement plus faible que pour les générations précédentes. Les moyens financiers leur manquent pour acquérir le terrain et faire construire.

CONCLUSION

Le "titre" de chef de ménage est associé au titulaire du logement qu'il soit propriétaire ou locataire. Il existe une nette prééminence des chefs de ménage âgés, d'autant que ces derniers sont, à partir de 55 ans, plutôt propriétaires de leur logement. Ainsi à 25-29 ans 76% des chefs de ménage

sont locataires et seulement 20% propriétaires (le reste étant hébergé); à 45-49 ans la situation est équilibrée, respectivement 48% de locataires et 44% de propriétaires et à 65-69 ans on compte 82% de propriétaires. Dans l'ensemble 54% des chefs de ménage propriétaires avaient plus de 50 ans.

Nous avons montré dans un texte précédant que les chefs de ménage prennent en charge une part importante de la jeune génération, qui est particulièrement frappée par le chômage ou le sous emploi (apprentis) (ANTOINE, 1991). Dans les années 50 et 60, les opportunités d'emploi étaient encore nombreuses; mais à partir des années 70 les offres d'emplois se ralentissent, les tendances s'inversent, l'Etat se désengage, les industries productives périssent. Comme le montrent les analyses de Ph. BOCQUIER (1991) les conséquences sur l'emploi sont graves: le secteur moderne a cessé de devenir un débouché pour les jeunes, alors que dans le même temps le secteur informel n'a pas les capacités suffisantes pour accueillir les chômeurs, et le Sénégal n'offre guère d'opportunités de reconversion dans l'agriculture, malgré les espoirs placés dans l'après barrage au Nord du pays. Les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent.

Même si le chef de ménage ne prend pas toujours en charge l'ensemble du ménage, il assure le logement et c'est déjà beaucoup dans une ville comme Dakar où le coût du logement est relativement important. La prééminence des chefs de ménage âgés parmi les propriétaires entretient l'illusion d'une situation moins tendue sur le marché immobilier que sur le marché du travail. Outre la densification progressive des logements, l'augmentation de la taille des ménages résultent surtout d'un départ plus tardif des jeunes, et des jeunes dakarois en particulier, du logement des parents. Le système de la grande concession familiale qui se reproduit en ville, amoindrit les tensions sur le marché immobilier. Mais combien de temps encore une part de la population pourra-t-elle en héberger une autre? La plupart des propriétaires actuels sont des primo-occupants, comment vont se passer leur succession. L'héritier aura-t-il la même capacité que le père à accueillir une partie de la famille? Le marché locatif est-il totalement adapté à la structure actuelle des ménages, ou au contraire faute de trouver des logements adaptés à leur moyen, les jeunes couples ne diffèrent-ils pas leur départ du ménage des parents? La taille des ménages influe-t-elle sur les constructions de logements, ou au contraire l'absence de logements adaptés (locatifs en particulier) adaptés aux moyens des jeunes ménages conduit-il à des tailles élevées de ménage? Cette seconde proposition traduit mieux selon nous la situation actuelle à Dakar.

NOTES

[1] Cette recherche menée conjointement par l'IFAN et l'ORSTOM. La composition de l'équipe est la suivante: Ph. ANTOINE, Démographe; Ph. BOCQUIER, Démographe-Statisticien; A. B. DIOP, Sociologue; A. S. FALL, Sociologue; Y. Mb. GUISSÉ, Anthropologue; J. NANITELAMIO, Psycho-Sociologue (ANTOINE et al, 1990).

[2] Nos définitions s'inspirent de celles utilisées par le Bureau National du Recensement de la Direction de la Statistique du Sénégal.

[3] Les ménages européens sont exclus de l'analyse des données de 1955.

[4] Cette variable est établie à partir du nombre de biens domestiques possédés par le ménage.

[5] Le modèle permet une prédiction de la taille moyenne d'un ménage quelconque et ceci en combinant l'influence des variables explicatives retenues. A partir de la taille moyenne des ménages (M) observée qui est de 8.28 personnes, nous pouvons pour chacune des modalités des variables explicatives, calculer une taille moyenne s'y rapprochant (tableau n°III). Par exemple, prenons le cas d'un Chef de ménage Polygame, âgé de plus 60 ans, propriétaire d'un logement, ayant un équipement moyen et à la retraite; nous pouvons prédire que ce chef aura un ménage d'une taille moyenne de 15,48 personnes, (c'est à dire $8.28 + [2.56 + 0.59 + 2.16 + 1.62 + 0.27]$)

[6] Une grande part des logements en dur sont construits peu à peu, pièce par pièce, en ayant recours à des tâcherons.

BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE Ph., 1991: Structures familiales, cycle de vie et générations. Les ménages de Dakar. Communication au Séminaire international ENSEA-ORSTOM "Croissance démographique et stratégie de développement en Afrique", Abidjan, 26-29 Novembre 1991. 13 pages et 11 p annexes.

ANTOINE Ph., BOCQUIER Ph., 1991: Un compromis réalisable: la saisie de la parenté dans les enquêtes démographiques. Actes du Colloque "Femmes, Famille, Population". Vol I Communications sollicitées, Ouagadougou, Avril 1991. pp 24-41.

ANTOINE Ph., BOCQUIER Ph., FALL A.S., GUISSÉ Y.Mb., NANITELAMIO J., 1991: Etude de l'insertion urbaine des migrants à Dakar. Présentation de la méthodologie de l'enquête menée à Dakar A paraître dans "Les dimensions de la mobilité résidentielle", Cilog, Paris, 3-6 juillet 1990, 12 p.

BOCQUIER Ph.: Les mutations du marché de l'emploi dans les pays en développement: le cas d'une ville ouest-africaine, Dakar. Les Cahiers "Villes et développement" n.11-91 Groupe interuniversitaire de Montréal. 32 p.

DIOP M, DIOP I.L., 1991: Structure et évolution des familles en milieu urbain au Sénégal: le cas de la ville de St. Louis. pp 7-24. Etude de la population africaine n.6 Août 1991.

LE BRAS H., 1988: Structures de la famille dans la France actuelle pp 17-29 in Transformation de la famille et habitat édité par C. Bonvalet et P. Merlin INED.DREIF.IDEF 371 p.

LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., SINOÛ A., 1987: Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé. L'Harmattan, Paris, 268 p.

MINISTÈRE DU PLAN , Service de la Statistique, 1962: Recensement démographique de Dakar (1955) Résultats définitifs. 143 p.+ annexe.

SEGALEN M., 1981: Sociologie de la famille. A. Colin, Paris, 334p.

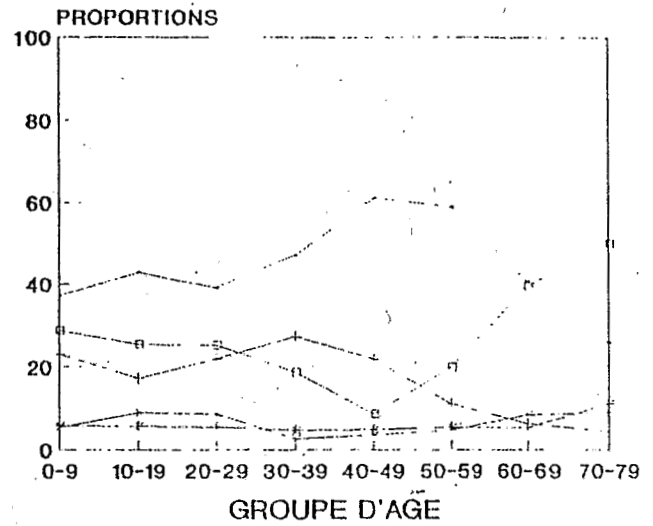
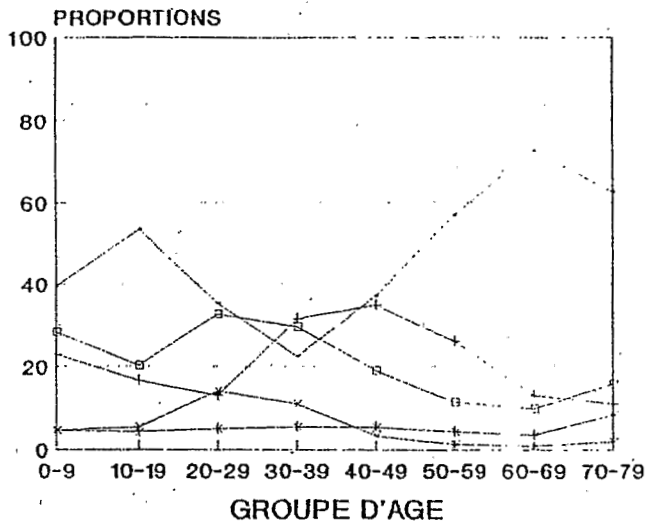
SINOÛ A., 1990: DAKAR, Bulletin d'informations architecturales, Institut Français d'Architecture, supplément au numéro 141, été 1990.

VERNIÈRE M, 1977: Dakar et son double Dagoudane Pikine. Bibliothèque Nationale, Paris, 278 p.

GRAPHIQUE No1: PROPORTION DES INDIVIDUS PAR GROUPE D'AGES
SELON LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

SEXE MASCULIN

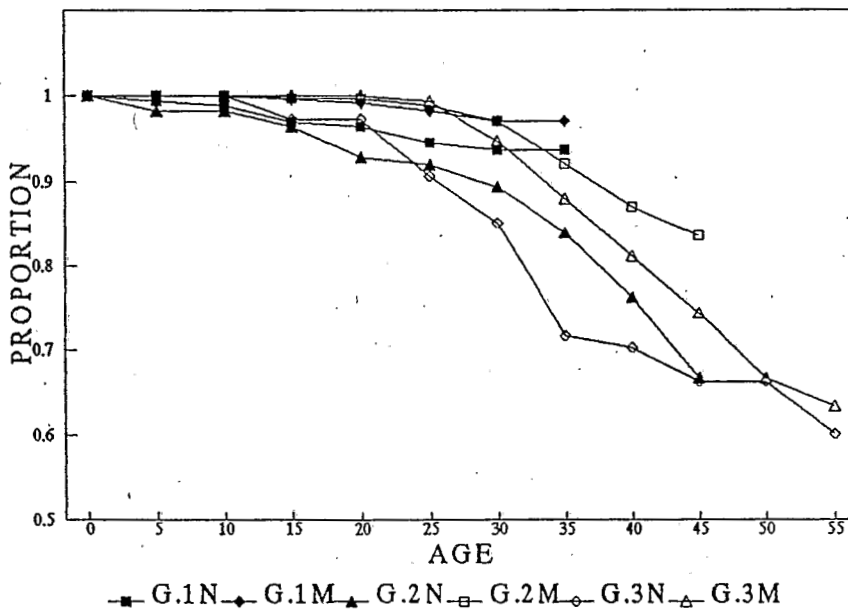
SEXE FEMININ



LEGENDE
 --- PROPRIETAIRE + LOCATAIRE -+ AUT. HEBER.
 -□- H. p. PROP. - - - H. p. LOCA.

LEGENDE
 --- PROPRIETAIRE + LOCATAIRE -+ AUT. HEBER.
 -□- H. p. PROP. - - - H. p. LOCA.

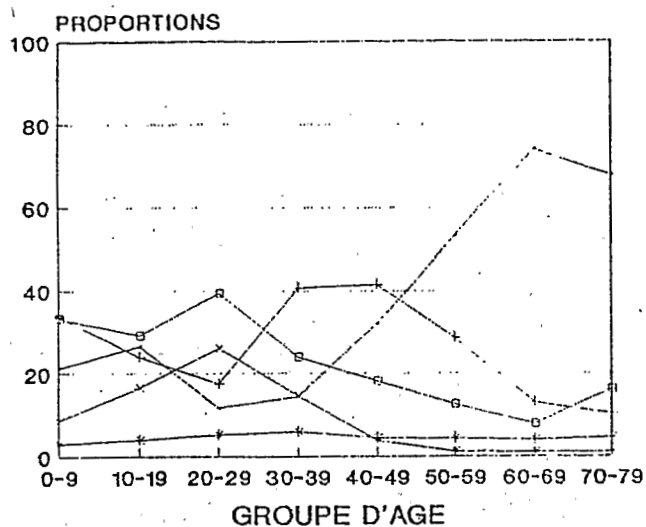
GRAPHIQUE No4: SURVIE DES INDIVIDUS A L'ETAT DE
NON PROPRIETAIRE (SEXE MASCULIN)



NOTE: G.1N: NATIF DE DAKAR AGE 25-34 ANS
 G.1M: MIGRANT AGE 25-34 ANS
 G.2N: NATIF DE DAKAR AGE 35-44 ANS
 G.2M: MIGRANT AGE 35-44 ANS
 G.3N: NATIF DE DAKAR AGE 45-59 ANS
 G.3M: MIGRANT AGE 45-59 ANS

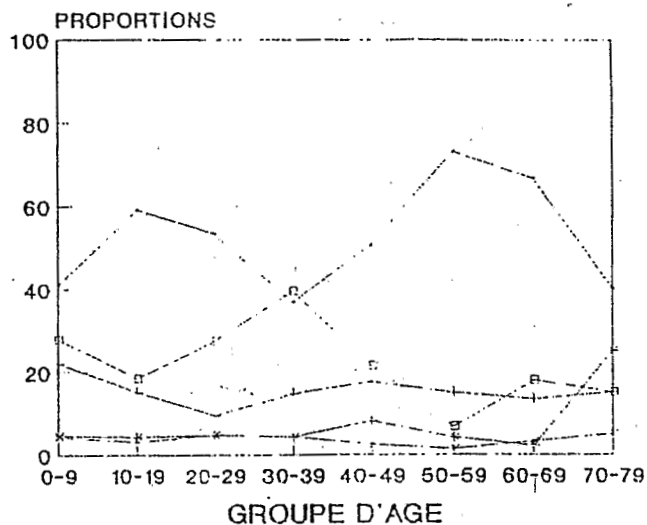
GRAPHIQUE No2: PROPORTION DES INDIVIDUS PAR GROUPE D'AGES
SELON LE LIEU DE NAISSANCE ET LE STATUT
D'OCCUPATION DU LOGEMENT

MIGRANTS (HOMMES)



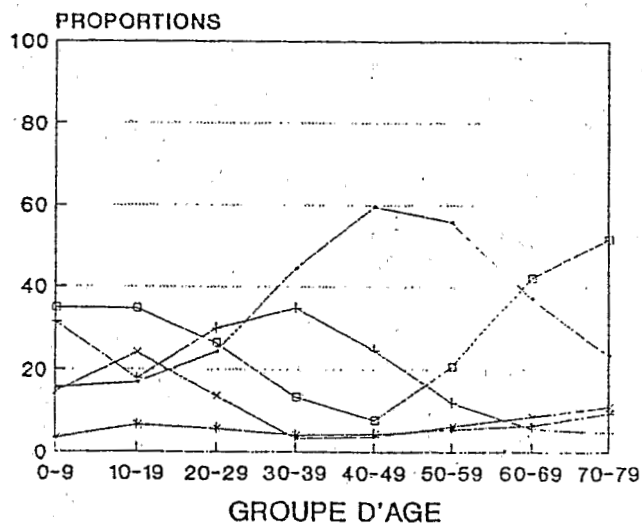
LEGENDE
 — PROPRIETAIRE — LOCATAIRE —+— AUT. HEBER.
 —□— H. p. PROP. —*— H. p. LOCA.

NATIFS DE DAKAR (HOMMES)



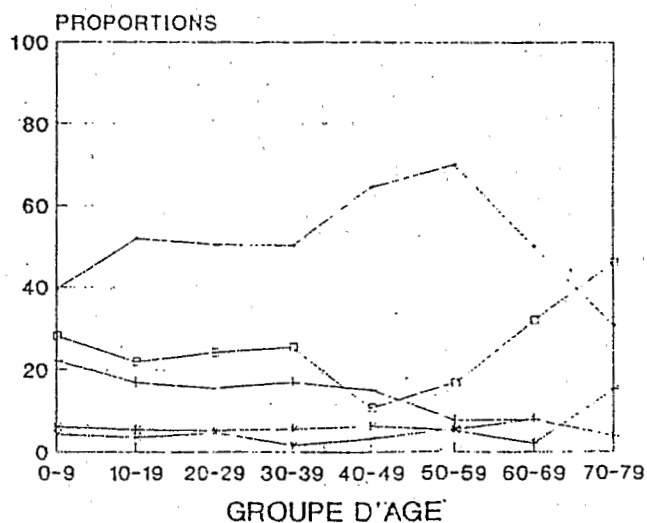
LEGENDE
 — PROPRIETAIRE — LOCATAIRE —+— AUT. HEBER.
 —□— H. p. PROP. —*— H. p. LOCA.

MIGRANTS (FEMMES)



LEGENDE
 — PROPRIETAIRE — LOCATAIRE —+— AUT. HEBER.
 —□— H. p. PROP. —*— H. p. LOCA.

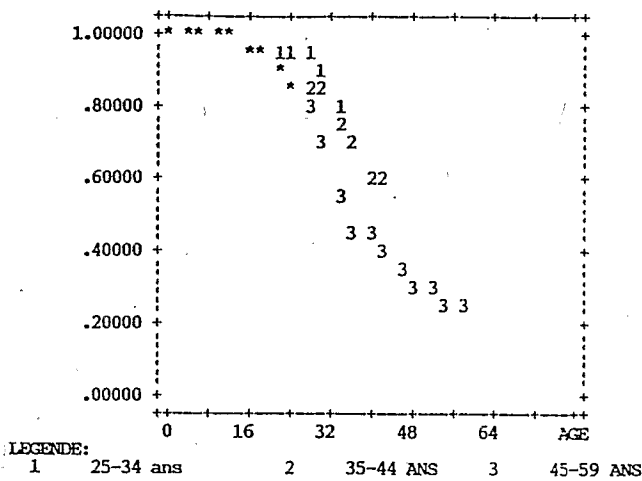
NATIFS DE DAKAR (FEMMES)



LEGENDE
 — PROPRIETAIRE — LOCATAIRE —+— AUT. HEBER.
 —□— H. p. PROP. —*— H. p. LOCA.

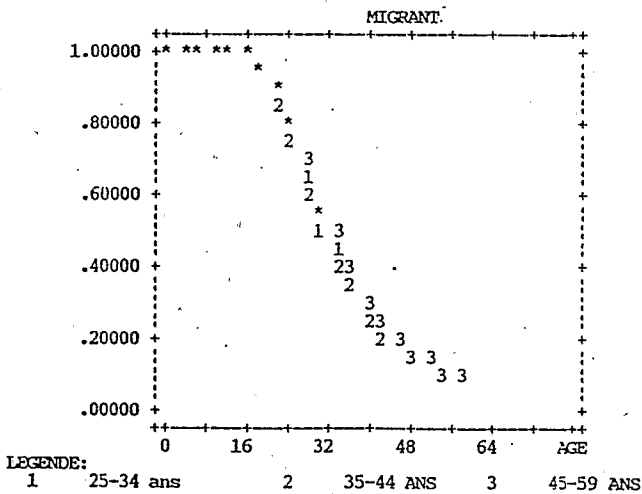
SEXE MASCULIN

Fig III.1 GRAPHE DE LA FONCTION DE SURVIE
AGE AU PREMIER LOGEMENT
SELON LE GROUPE D AGES ECHANTILLON et STATUT MIGRATOIRE
NE A DAKAR



SEXE MASCULIN

Fig III.2 GRAPHE DE LA FONCTION DE SURVIE
AGE AU PREMIER LOGEMENT
SELON LE GROUPE D AGES ECHANTILLON et STATUT MIGRATOIRE



SEXE MASCULIN ET ARRIVE A 18 ANS ET PLUS

Fig III.3 GRAPHE DE LA FONCTION DE SURVIE
AGE AU PREMIER LOGEMENT
SELON LE GROUPE D AGES ECHANTILLON

